

Nos collèges classiques.

M. le Rédacteur,

Comme on s'occupe actuellement de changement de notre système d'instruction dans nos collèges, permettez-moi quelques courtes observations sur cet important sujet.

D'abord, il est reconnu que le système actuel n'est plus depuis longtemps en rapport avec les besoins du pays. Le manque de certaines connaissances pratiques indispensables aux ecclésiastiques comme aux laïques, que tout le monde voit et que chacun ressent à son détriment, en est une preuve qu'il suffit d'exposer. Ajoutez-y l'encombrement des professions libérales, et vous vous trouvez avec un mal social tellement grave qu'il faut se hâter d'y porter remède.

On a cru pallier le mal en établissant quelques collèges commerciaux, écoles polytechniques, etc; mais tous ces établissements ne peuvent répondre aux besoins du pays, et ils ne forment qu'un surcroît d'institutions qui ne sont propres qu'à perfectionner ceux qui se destinent aux branches particulières que l'on y enseigne. Quand il s'agit d'un pays, il faut envisager une question au point de vue général, et chercher ce qui peut être utile sinon à tous, du moins au plus grand nombre.

Il y a pour tous les hommes deux vocations principales; l'état ecclésiastique et l'état laïque. Mais l'enfant que l'on met dans un collège quelconque à l'âge de dix ou douze ans, ne connaît pas encore auquel de ces états il est appelé. S'il découvre après trois ou quatre ans d'études que sa vocation est dans l'état ecclésiastique et qu'il soit dans un collège commercial, il manquera sa vocation s'il n'appartient pas à une famille qui ait les moyens de le placer dans un autre collège et vice versa.

On voit par là que pour le besoin général, il faut à tous nos collèges un système d'instruction uniforme, afin que ceux qui sont appelés dans l'un ou l'autre de ces deux états puissent y trouver l'instruction qui leur convient.

Or, quelle est l'instruction qui convient au plus grand nombre? Il est reconnu que le français, l'anglais, le calcul, la tenue des livres, une bonne écriture, etc., sont indispensables à tous. Il serait donc nécessaire :

1^o Que l'on enseignât ces choses dans tous nos collèges pendant les quatre ou cinq premières années du cours classique, et ce, sur un pied supérieur au latin, et de manière que les élèves puissent parler suffisamment les deux langues, connaître les autres matières, et être en état de gagner honorablement leur vie dans le monde, tout en étant utiles à la société à la fin de ces quatre ou cinq ans.

2^o Qu'après ces quelques années, ou cette première période du cours classique, ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique ou aux professions libérales continueraient la seconde partie du cours, où ils feraient une étude plus approfondie des langues anciennes, etc.

Par ce moyen, on satisfèrait aux besoins du pays, en lui formant des hommes aptes à tous les états et emplois publics, depuis le simple commis ou artisan jusqu'au membre du Parlement.

Pour arriver à ce but, il suffirait d'une réunion des chefs de nos institutions auxquels on adjoindrait des hommes pratiques compétents qui fixeraient le nombre d'années de chacune des deux parties du cours, et les matières que l'on devrait y enseigner.

UN OBSERVATEUR.

Laïcisme dans l'Eglise.

Le Conseil de l'Instruction publique est pratiquement sous le contrôle des évêques; le Surintendant de l'Instruction publique est tenu par la loi de se soumettre à tout ce que décide le Conseil. Quel est le système qui reconnaisse mieux que celui-là les droits de l'Eglise en matière d'éducation.

Et cependant, il y a des gens qui prétendent voir dans ce système tous les germes ou les éléments du laïcisme français, tandis qu'en vertu de ce système, joint aux déclarations faites par le premier ministre à pareille époque l'an dernier, l'épiscopat domine dans l'enseignement public et le dirige à son gré.

Voilà un échantillon des absurdités où mène la manie qu'on certains journalistes—deux ou trois en tout—d'introduire ici les luttes et les dissensions qui divisent la France en deux ou trois camps